

AFFAIRE N° 9. - Proposition de vente concernant un terrain de 4.000 m<sup>2</sup> situé sur le chemin de SAINT-FRANCOIS au P/K. 0,300 appartenant à Mesdames Maxime HOARAU et Georges MICHEL.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 29 Mars dernier, Madame Georges MICHEL propose à la Commune de lui vendre un terrain de 3.834 m<sup>2</sup> lui appartenant pour moitié et pour moitié à sa mère Mme Maxime HOAREAU, pour le prix de 8.000.000 de Frs CFA.

Le terrain en cause est très bien situé, à proximité du lotissement Moril FONTAINE et pourrait convenir pour la construction d'une école, étant donné qu'il est impossible jusqu'ici à la Municipalité de trouver un terrain susceptible de recevoir une telle construction dans ce lotissement.

Le prix proposé nécessite toutefois l'évaluation par le service des Domaines.

Si vous acceptez le principe de cette acquisition, vous pourriez dès ici vous référer à l'évaluation des Domaines./.

Le MAIRE. - M. le Secrétaire Général de Mairie me signale que le terrain Moril FONTAINE n'a pas été retenu par la Commission des Implantations des Constructions Scolaires pour la construction d'un groupe scolaire. Nous avons donc grand intérêt à acquérir le terrain qui nous est proposé.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. AUBER qui s'est abstenu.